

Assurance accident de sport

Sommaire des couvertures

Admissibilité :	Joueurs amateurs, gérants, entraîneurs, officiels cadres des organismes provinciaux directeurs de sport (OPDS) . Les bénévoles et les employés peuvent être ajoutés si désiré.	
Quand couvert :	OPDS Compétitions et pratiques organisées et sanctionnées Transport aller et retour pour les épreuves (2 ou plus voyageant ensemble avec une distance minimum de 100 km parcourue). Affrètement agréé, transporteurs commerciaux prévus régulièrement	
Décès (somme principale) :	Option A:	25 000 \$
	Option B:	50 000 \$
Mort (somme principale) :	25 000 \$	
Barème des pertes :	2 000 \$ à 2 fois la somme principale	
Paralysie :	2 x la somme principale	
Prothèses :	3 000 \$	
Remboursement médical global :	Même limite que la somme principale.	
Réadaptation :	3 000 \$	
Droits de scolarité :	2 000 \$	
Voyage de traitement spécial :	1,000 \$	
Hors de la province :	10 000 \$	
Transport d'urgence :	50 \$	
Lunettes et lentilles cornéennes :	100 \$	
Accident dentaire :	5 000 \$ max. (limite varie pour chaque OPDS)	

Prothèses dentaires, dents artificielles : 200 \$ (inclut les appareils auditifs)

Indemnité de fracture : 50 à 500 \$

Global : 1 000 000 \$

Hors du pays : Appoint optionnel pour élargir la couverture pour les incidents qui se produisent à l'extérieur du Canada.

Soins dentaires futurs : **Appoints optionnels :**

Si, à cause de l'âge de la personne assurée, un développement dentaire est tel que le traitement ne peut pas être terminé en 52 semaines, pourvu qu'il y ait un rapport satisfaisant du dentiste traitant reçu dans les 90 jours après la date de la blessure, la compagnie paiera le coût de l'ajustement, de la couronne, du remplacement ou de la restauration de chaque dent blessée après la fin d'un tel traitement jusqu'à un maximum de 5 000 \$ pour tout traitement future sur une blessure.

La limite maximale varie. Veuillez appeler Aon Reed Stenhouse pour confirmer la limite maximale de votre police.

La couverture ne s'applique plus après que la personne assurée atteint l'âge de 19 ans